

Déposez votre pré-plainte



Pour compléter [le service pré-plainte en ligne](#), le (C3N) Centre de lutte contre les Criminalités Numériques, crée la plateforme pour signaler une fraude en ligne :

Perceval : « Plateforme électronique de recueil de coordonnées bancaires et de leurs conditions d'emploi rapportées par les victimes d'achats frauduleux en ligne »

Dans quelles conditions utiliser Perceval ?

- Être **toujours en possession** de votre carte bancaire
- Les coordonnées de votre carte bancaire ont été utilisées pour faire un achat en ligne
- Ne pas être à l'origine des sommes dépensées
- Avoir fait opposition sur votre carte bancaire auprès de votre banque

Accéder à Perceval c'est facile.

Vous pouvez accéder à Perceval sur le site de service-public.fr via l'onglet « fraude à la carte bancaire » grâce au système d'identification France Connect.

Parmi les inconvénients des banques en ligne, la fraude à la carte bancaire est celui qui continue d'apporter le plus d'inquiétudes auprès de ces utilisateurs.

Vol de téléphone portable, escroquerie, ou encore dégradation de biens, vous pouvez désormais gagner du temps grâce au système de pré-plainte en ligne.

Il vous permet de signaler simplement et rapidement vos plaintes auprès de la police ou de la gendarmerie.

Comment utiliser le système ?

En se rendant sur le site du Gouvernement

En remplissant un formulaire de télé-déclaration

En fixant un rendez-vous au commissariat de votre choix

En se présentant au rendez-vous pour valider juridiquement votre plainte

Liens utiles

[Faire une demande en ligne](#)